

15^{c.}

Journal du Lot

15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La ratification par le Sénat américain de l'accord sur les dettes italiennes. — Un accord de principe pour le règlement de nos dettes aux Etats-Unis. — La clause de sauvegarde, condition essentielle de tout accord. — Les négociations marocaines: la double préoccupation d'Abd-el-Krim.

Le Sénat américain a ratifié mercredi, par 54 voix contre 33, l'accord conclu par le comte Volpi et la commission américaine des dettes pour la consolidation de la dette italienne envers les Etats-Unis.

Bien qu'il fut escompté, ce vote est à souligner; il a été acquis à une importante majorité, malgré la violente opposition des « irréconciliables ».

Jusqu'au milieu de l'année dernière, les débiteurs des Etats-Unis se heurtaient, de la part des Américains, à une volonté irréductible de réclamer le remboursement des dettes interalliées, « jusqu'au dernier dollar », sans réduction aucune.

Depuis lors, et sous l'influence de M. Mellon, secrétaire du Trésor américain, un revirement s'est produit: les milieux dirigeants se sont rendus compte de l'impossibilité d'exiger, des pays débiteurs, un règlement excédant leur capacité de paiement.

Après avoir fait partager ce point de vue, d'abord par le Gouvernement, ensuite par la Commission des dettes, M. Mellon a été assez heureux pour le faire prévaloir aussi devant le Sénat.

Au total, l'enseignement qui se dégage du vote sénatorial est l'adhésion à une politique de générosité à l'égard de l'un des principaux débiteurs européens des Etats-Unis.

On ne saurait nier la portée d'une telle décision: la dette italienne se trouve réduite en pratique de près des trois quarts.

Certes, on a dit et répété que le règlement italo-américain ne pouvait constituer un précédent dans les règlements à venir, notamment en ce qui concerne la dette française.

Admettons-le. Toutefois, il n'en subsiste pas moins que si le Sénat américain avait refusé la ratification de l'accord intervenu, toute nouvelle négociation sur des bases équitables fut devenue singulièrement malaisée.

Désormais, des possibilités de négociations équitables demeurent et nous avons tout lieu d'espérer que les Etats-Unis ne se montreront pas intraitables à notre égard.

De fait, toutes les informations parvenues de Washington ces jours derniers affirment qu'un accord de principe est intervenu entre M. Mellon et notre ambassadeur, M. Henry Bérenger.

Aux termes de cet accord de principe, la dette politique et la dette commerciale seraient unifiées et un délai de 62 années nous serait accordé.

La première année la France paierait 25 millions de dollars, y compris les 20 millions que nous versons actuellement pour intérêts des stocks américains. Le taux des versements s'élèverait progressivement pour atteindre 100 millions de dollars environ pour les dernières annuités.

Si ces conditions sont confirmées par l'accord final, la France obtiendra une réduction d'environ 50 0/0 sur les sommes dues, capital et intérêts.

Dès lors, et bien que le traitement qui nous serait octroyé apparaîtrait moins libéral que celui dont l'Italie bénéficie, nous aurions lieu néanmoins de nous en réjouir.

Le plus grand obstacle qui reste à surmonter touchant la conclusion d'un accord sur les dettes, tant avec les Etats-Unis que l'Angleterre, est relatif à la clause de sauvegarde.

Il y aurait un grave danger — et une grosse iniquité — à admettre que nos obligations envers nos créanciers puissent rester les mêmes, que l'Allemagne s'acquitte ou ne s'acquitte pas envers nous de ce qu'elle nous doit au titre des réparations.

Le gouvernement français a toujours professé que si le Reich ne nous payait pas, il nous serait impossible de nous libérer nous-mêmes vis-à-vis de nos alliés et associés.

Cette réserve, ni les Etats-Unis, ni l'Angleterre n'ont voulu l'accepter jusqu'ici.

L'accord préparé à Washington par MM. Mellon et Bérenger ne comporterait pas, dit-on, cette clause de sauvegarde.

Toutefois, il comporterait pour nous une garantie: il stipulerait que, pour établir la capacité de paiement de la France, il serait tenu compte à tout moment, du paiement des réparations par l'Allemagne.

Cette nouvelle formule constitue un progrès sensible et pourrait nous donner satisfaction à la rigueur.

Enfin, il n'est pas sans intérêt, en vue des prochaines négociations avec Londres, que Washington accepte la clause de la sauvegarde, encore que sous une forme dissimulée.

Dans l'ensemble, on peut envisager avec confiance le prompt règlement de nos dettes de guerre.

Aucun fait nouveau ne s'est produit, au cours de ces dernières journées, touchant les négociations marocaines.

Les pourparlers traversent, semble-t-il, une période d'attente et d'expectative, les partenaires paraissant vouloir trouver une issue à l'espèce d'impasse où furent engagés dès l'abord les conversations.

Cette issue dépend presque exclusivement des Riffains qui sollicitent une double préoccupation en sens contraire.

D'une part, ils voudraient bien faire surgir une division entre Madrid et Paris. Il n'est pas douteux que les intérêts français et les intérêts espagnols ne coïncident pas absolument et se présentent sous des aspects divers.

Ainsi, il est du plus haut intérêt pour l'Espagne, d'obtenir, en signant un armistice, certains avantages d'ordre militaire. Pour la France, au contraire, cette condition n'a qu'une valeur secondaire en raison de ses positions stratégiques.

De ces divergences d'intérêts et de préoccupations, les Riffains voudraient bien faire des divergences d'attitude et même provoquer, si possible, une rupture du front franco-espagnol.

Mais, par ailleurs, les Riffains sont aux prises avec des nécessités militaires sérieuses: Abd-el-Krim commence à entrevoir les graves répercussions des hostilités entreprises contre les Espagnols et les Français.

D'une part, il redoute fort les opérations militaires qui doivent se développer dès le début du mois prochain, si d'ici-là une solution n'intervient pas.

D'autre part, le ralliement à notre cause des tribus les plus riches du Rif, trouble profondément l'économie rifaine et, en même temps, ruine peu à peu le prestige d'Abd-el-Krim lui-même.

Laquelle de ces deux tendances l'emportera finalement?

La seconde, semble-t-il, car Abd-el-Krim paraît de moins en moins rassuré quant au dénouement de l'aventure où il s'est engagé.

M. D.

INFORMATIONS

Les dettes interalliées

Une mise au point de M. Mellon

M. Mellon a déclaré que l'accord franco-américain ne doit pas encore être considéré comme étant fait, mais il n'a pas indiqué que l'élaboration des conditions rencontrerait des difficultés.

« Il ne peut y avoir d'accord officiel, a-t-il dit, que par le moyen de négociations au sein de la commission des dettes et jusqu'à ce qu'une proposition officielle soit soumise à cette commission, ce qui n'a pas encore eu lieu, rien ne peut être fait dans ce sens. »

On reconnaît enfin en Angleterre que les Français sont lourdement imposés

Il n'est pas raisonnable, écrit le rédacteur politique de la Westminster Gazette, que le franc tende à se dé-

précier maintenant qu'il y a une promesse d'équilibrer le budget.

Il est vrai que le fait de ne pas avoir assuré les sommes nécessaires pour régler les dettes américaine et britannique doit avoir nécessairement une influence néfaste sur le change. Il est bon, toutefois, de faire ressortir qu'en tenant compte du revenu national, la taxation française est, pour le moment, presque aussi élevée que la nôtre. D'ailleurs, une enquête américaine a démontré que les Français payaient un pourcentage de revenu à peine inférieur au nôtre.

En Pays occupés

Pas d'évacuation anticipée des territoires rhénans

La question d'une évacuation anticipée de la Rhénanie a été soulevée aux Communes, par M. Ponsoby, qui fut sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Angleterre, dans le cabinet Mac Donald. M. Ponsoby a rappelé que, le 16 juin 1919, le président Wilson, MM. Clemenceau et Lloyd George signèrent une déclaration aux termes de laquelle la période d'occupation pourrait être réduite, si, avant l'expiration d'une période de quinze ans, l'Allemagne avait donné des preuves de sa bonne volonté à remplir les obligations du traité.

Sir Austen Chamberlain a répondu: « La Conférence des ambassadeurs n'a pas déclaré que l'Allemagne avait rempli ses obligations relativement au désarmement. Se basant au point de vue de l'entrée du Reich dans la S. D. N., la Conférence des ambassadeurs a déclaré, qu'à sa connaissance et dans la mesure où elle était informée, l'Allemagne avait donné garantie effective de la sincérité de ses intentions quant à l'exécution des obligations du traité. On conviendra qu'il y a une différence notable entre les termes de la communication de la Conférence des ambassadeurs et les conditions mentionnées dans la déclaration du 16 juin 1919. »

En Angleterre

Vers une grève noire

Les conférences entre les propriétaires de charbonnages et le comité exécutif des mineurs ont complètement échoué.

C'est le 1^{er} mai, que doivent être supprimés les subsides gouvernementaux dont l'industrie minière britannique bénéficie depuis le 1^{er} août 1925, en vertu d'un accord intervenu entre le gouvernement, les propriétaires de charbonnages et les ouvriers mineurs. Le ministre Baldwin s'était efforcé, ces derniers temps, de faciliter la recherche d'un compromis entre les deux parties intéressées, sur la base du rapport élaboré par la commission d'enquête nationale.

En Amérique

Et le désarmement?

La Chambre des représentants à Washington, vient d'adopter par 297 voix contre 39, le plus important projet de loi qui ait encore été présenté au Congrès américain, en matière d'aviation.

Ce projet de loi comporte la construction de mille nouveaux aéroplanes et de deux nouveaux dirigeables, pour l'aviation navale qui auront chacun une dimension triple de celle du Shenandoah. L'ensemble coûtera 85 millions de dollars — soit au cours actuel du change plus de 2 milliards et demi de francs.

En Turquie

Les troupes ont ordre de tirer sur les avions survolant la région à l'ouest de Constantinople

Comme suite aux mesures militaires symptomatiques prises ces jours derniers par le gouvernement turc, des nouvelles, de source privée annoncent de Constantinople que les compagnies étrangères de navigation aérienne exploitant les lignes survolant la Thrace ont été, officiellement averties que les postes turcs avaient ordre de tirer sur les avions étrangers passant au-dessus de la zone interdite à l'ouest de Constantinople, dont le survol n'exposait jusqu'à présent les compagnies qu'à la confiscation des appareils.

D'autre part, l'accès du champ d'aviation de San-Stefano n'est permis qu'aux pilotes étrangers munis d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité militaire.

Au Maroc

Les Riffains veulent gagner du temps

Azerkane, interrogé à la sortie de la résidence à El Aïoun Sidi Mellouk par un ami sûr, auquel il a l'habitude de confier sa pensée, lui a fait cette simple déclaration, qui en dit long sur ses intentions: « Nous gagnons du temps. »

C'est là, en effet, le fin du fin de la diplomatie orientale, et les Riffains sont maîtres à ce jeu.

Des travailleurs rifsains se rendent en Algérie

En attendant la conclusion de l'armistice, une détente se manifeste déjà parmi les populations rifsaines que l'on a autorisées de nouveau à se rendre, comme autrefois, dans la province d'Oran, pour les travaux agricoles. De nombreux Riffains profitent de cette permission, ce qui donne à penser qu'ils considèrent comme assurée la fin des hostilités.

En Syrie

Nos canons et nos avions bombardent les rassemblements de Druses

L'aviation a effectué le bombardement du massif de Doub el Brouman où on signalait de gros rassemblements druses. Un canon de 120 amené sur la voie ferrée de Khabab a bombardé plusieurs villages.

L'aviation a effectué deux reconnaissances sur Leja avec bombardement des points habituels de rassemblement. Un important bombardement de Salkaad a été effectué avec des bombes de 100 kilogrammes. Toutes les bombes sont tombées dans le village.

L'artillerie de la position de Bosrael, Hariri et de Bosna continue des tirs de harcèlement sur les villages du Diebel.

En Chine

L'Ambassadeur des Soviets à Pékin aurait fourni des armes au général Feng Yu Hsiang

On mande de Moukden qu'une correspondance privée confirme la nouvelle selon laquelle Chang Tso Lin a demandé au consul général des soviets à Moukden de prévenir le gouvernement de Moscou de la nécessité du remplacement de M. Karakhan, ambassadeur des soviets à Pékin. Depuis son arrivée en Chine, celui-ci a suborné les milieux d'étudiants pour provoquer des troubles et il a fourni des armes à Feng Yu Hsiang, afin de créer un conflit international en Chine. Ces agissements constituent un abus des fonctions d'ambassadeur et violent les usages internationaux.

Le consul général des soviets à Moukden, a, en outre, été informé que, quand les troupes alliées occuperont Pékin, M. Karakhan sera considéré comme n'ayant plus droit à la protection des lois internationales.

La Vie Politique

Au Comité exécutif du parti radical-socialiste

Le comité exécutif du parti radical s'est réuni sous la présidence de M. Herriot. Le président de la Chambre, a pris aussitôt la parole pour lire son discours.

M. Herriot a examiné la situation politique et économique et a parlé des efforts que le parti fait en faveur de la paix.

Puis, sur une question de M. Archimbaud, M. Malvy prend la parole pour préciser dans quelles conditions il avait accepté le poste de ministre de l'intérieur dans le cabinet Briand, puis démissionné quelques jours plus tard.

M. Malvy exposa qu'il avait accordé son concours à M. Briand pour lui permettre de constituer rapidement son gouvernement et de partir pour Genève, où d'autres nations avaient donné rendez-vous à la France. M. Malvy, qui déclara s'être toujours efforcé à la commission des finances à un rôle de conciliation, se trouve à son retour de convalescen-

ce en présence d'un scrutin qui ne pouvait manquer de retenir son attention, car il en ressortait qu'un certain nombre de députés qui avaient refusé leur confiance au gouvernement au jour de la constitution, lui avaient donné leur vote le jour où le ministre de l'intérieur n'était plus là.

« J'en conclus, dit M. Malvy, que ma présence éloignait du gouvernement des voix qui pouvaient lui être nécessaires pour la réalisation de son programme. Dans ces conditions, je pense que j'avais le devoir de dire au président du conseil que je ne voulais pas être un obstacle, une cause de difficultés pour un gouvernement qui en avait déjà tant à résoudre. »

M. Malvy demanda donc au président du conseil de reprendre sa liberté:

« Si je ne voulais pas être une gêne pour le cabinet, je ne voulais pas, non plus, être gêné. »

M. Malvy garde à M. Aristide Briand un souvenir ému « pour les nobles paroles » qu'il a prononcées à son sujet devant la Chambre et il ajoute:

« Je sais combien est lourde la tâche qu'il a assumée. Nous devons travailler à lui faciliter cette œuvre de paix et cette œuvre de restauration financière qui appellent l'attention de tous les Français. »

L'interruption des travaux parlementaires

La conférence des présidents des groupes et des grandes commissions parlementaires, réunie sous la présidence de M. Herriot, s'est occupée de la prochaine séparation et du retour de la Chambre.

Trois dates ont été mises en avant pour la rentrée: 11, 18 et 25 mai.

Les représentants des socialistes ont demandé le 11 mai. Il n'y a pas eu de vote, mais il semble que la majorité de la réunion a été pour le retour au 18 mai.

A la Chambre

Les souscriptions volontaires

Le groupe radical socialiste de la Chambre, s'est occupé des conditions dans lesquelles il pourrait participer à la contribution volontaire pour le relèvement du franc. La thèse de la souscription collective a été écartée; chacun des membres du groupe souscrit donc individuellement.

Le groupe socialiste a décidé de rédiger un manifeste pour exposer sa position à l'égard de la contribution volontaire et les conditions dans lesquelles il entend y participer, tout en faisant des réserves sur le résultat qui en est attendu.

Une exploratrice a rencontré en Afrique tropicale des léopards humains

Lady Dorothy Mills, fille du comte d'Oxford, vient de rentrer d'un voyage en Afrique tropicale. Elle a notamment traversé le Libéria d'outre en outre.

L'intérieur du Libéria, a-t-elle déclaré, est dominé par une Société appelée les léopards humains, dont tous les membres sont des cannibales. Ils se donnent l'aspect de fauves, dont ils imitent les cris et les gestes. Comme les fauves, ils guettent leurs proies humaines. Ces singuliers chasseurs se mangent entre eux, et il arrive qu'un mari dévore sa femme ou qu'une mère fasse un repas de son enfant.

Lady Mills a cependant pu traverser ce dangereux pays sans être inquiétée: beaucoup de ces terribles noirs, du reste, s'enfuyaient à son approche, car ils n'avaient jamais vu une personne de race blanche.

M. Borel dit qu'il faut prendre des mesures pour stabiliser le franc.

La discussion générale est close. Les chapitres des dépenses des divers ministères sont adoptés.

Le budget des finances, des régions libérées, de la justice, des services pénitentiaires, de l'intérieur sont adoptés.

Le budget de la guerre est discuté. M. Ducloux soutient un amendement tendant à supprimer le relèvement du crédit relatif à la convocation des officiers de réserve.

M. Painlevé combat l'amendement et pose la question de confiance. M. Painlevé déclare: « J'insiste pour que dans un vote intéressant la défense nationale, la Chambre repousse aujourd'hui les crédits pour les camps d'instruction, l'année prochaine il serait trop facile de dire qu'il est impossible de convoquer les réservistes faute de camps pour les instruire. »

L'amendement est repoussé par 300 voix contre 168.

La Chambre discute le budget de la marine qui est voté.

Les derniers chapitres et l'ensemble du budget de la guerre sont adoptés.

Le numéro 1.847.243 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs: 440.886 1.754.452.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs: 115.089 278.107 621.265 2.088.179.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs: 187.703 200.207 1.177.887 1.633.377 1.911.147 2.365.371.

405 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Chambre des Députés

Séances du 22 avril 1926

MATIN

La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif à la propriété commerciale.

Les articles 16, 17 sont votés. Un amendement tendant à ce que la loi ne s'applique pas aux maisons de commerce ayant plus de 5 succursales est rejeté par 278 voix contre 151.

L'article 18 est adopté. M. Chabron propose que tous les loyers payés d'avance portent intérêt au profit des locataires. Cette proposition est adoptée.

L'ensemble du projet est voté.

SOIR

La Chambre discute le projet de loi voté par la Chambre, adopté avec modifications par le Sénat portant fixation du budget général de l'exercice 1926.

M. Vincent Auriol demande quelles sont les causes des variations actuelles des changes; quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour sauvegarder son indépendance. Il demande, en outre, s'il y a des causes intérieures et si le Gouvernement ne prend pas des mesures pour parer à de nouvelles fluctuations des changes.

M. Raoul Pérot répond: « Les renseignements qui me parviennent ont prouvé que notre devise nationale est atteinte sur un grand nombre de places étrangères, pour des raisons très différentes, aussi bien pour faire monter la lire que pour soutenir le franc belge. »

« Dans d'autres pays les raisons se rapportent aux retards apportés au règlement des dettes interalliées. Je ne considère pas que quelque soient ces mouvements, la France doive céder à des injonctions trop pressantes, et sacrifier ses intérêts. »

M. Raoul Pérot indique qu'une enquête est ouverte pour savoir s'il n'y avait pas des causes intérieures. A Paris, on a constaté qu'il y avait des bureaux de change clandestins. Ils seront fermés.

La question des changes est grave. « Le mouvement qui s'était produit est arrêté, si les mesures ne suffisent pas, je prépare un projet pour réglementer la profession de courtier des changes. Vous m'avez demandé si la baisse qui est intervenue est due à une intervention du gouvernement, je réponds non. Il n'y a eu ni hier, ni ces jours derniers, aucune intervention du gouvernement. La baisse qui vient de se produire est due aux causes normales des échanges; je signale ceci qu'aussitôt qu'une bonne nouvelle intervient il y a détente. »

« Lorsqu'on a annoncé que les négociations aux Etats-Unis étaient en bonne voie, ajoute M. Raoul Pérot, une détente s'est produite. Il y a donc des éléments nombreux qui influent sur le marché, et qui échappent à l'action du gouvernement. »

Le ministre répondant à une autre question de M. Vincent Auriol, vient déclarer ne pas avoir l'impression que le mouvement sur les changes soit dû aux atermoiements dans l'exécution du programme financier. « Le budget est maintenant en équilibre et il y a des excédents de recettes. Ce n'est pas suffisant, je ne le conteste pas, mais j'ai considéré qu'il fallait procéder avec méthode: d'abord équilibrer le budget, puis règlement des dettes interalliées autant qu'il est possible, sans rien sacrifier de nos intérêts essentiels. Enfin, en troisième lieu, amortissement de la dette par des modalités que j'indiquerai à mon heure, parce que je ne veux pas jeter le trouble dans les esprits en parlant à l'avance de mesures qui ne sont pas définitivement arrêtées. »

M. Borel dit qu'il faut prendre des mesures pour stabiliser le franc.

La discussion générale est close. Les chapitres des dépenses des divers ministères sont adoptés.

Le budget des finances, des régions libérées, de la justice, des services pénitentiaires, de l'intérieur sont adoptés.

Le budget de la guerre est discuté. M. Ducloux soutient un amendement tendant à supprimer le relèvement du crédit relatif à la convocation des officiers de réserve.

M. Painlevé combat l'amendement et pose la question de confiance. M. Painlevé déclare: « J'insiste pour que dans un vote intéressant la défense nationale, la Chambre repousse aujourd'hui les crédits pour les camps d'instruction, l'année prochaine il serait trop facile de dire qu'il est impossible de convoquer les réservistes faute de camps pour les instruire. »

L'amendement est repoussé par 300 voix contre 168.

La Chambre discute le budget de la marine qui est voté.

Les derniers chapitres et l'ensemble du budget de la guerre sont adoptés.

VILLE DE PARIS 1926

VILLE DE PARIS 1892

Le numéro 296.036 gagne 100.000 francs.

Le numéro 411.503 gagne 50.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr.: 134.323, 388.699.

Trente numéros gagnent chacun 1.000 francs.

1.301 numéros sont remboursables au pair.

VILLE DE PARIS 1919

Le numéro 880.559 gagne 200.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Attendons la session des Conseils généraux

A peine rentrés des congés de Pâques, nos parlementaires songent à revenir en congé pour assister aux sessions des Conseils généraux.

Aussi, comme on peut le remarquer, c'est avec fièvre, que ce coquin de printemps provoque bien un peu, qu'ils abattent les chapitres des divers budgets.

Libres, ne pas avoir de soucis, de responsabilité ; baguenauder à l'ombre des platanes qui commencent à ombrager les promenades publiques de leurs circonscriptions ; serrer, au hasard des rencontres, les mains des électeurs ; renouveler des promesses, faites et pas encore tenues ; affirmer que tout va rentrer dans l'ordre ; que demain le franc vaudra plus que le franc espagnol, comme avant guerre, quoi !... et puis assister aux séances du Conseil général ; voter de nouveaux impôts, des centimes additionnels ; des ordres du jour dans lesquels le Gouvernement sera invité à prendre des mesures contre les spéculateurs du franc ; à revenir à une politique sociale et financière conforme aux intérêts du pays ; eh bien, voilà, ce que nos honorables feront pendant ces congés qu'ils sont obligés de prendre pour assister aux sessions du Conseil général.

C'est très bien, cela ; mais pourquoi avoir attendu jusqu'à présent, pour réaliser ce magnifique programme ? Est-ce que les sessions des Conseils généraux provoqueront un sursaut de bonne volonté de la part de nos honorables ? Seront-ils disposés, demain, plus qu'hier à faire quelque chose ? Eh bien ! voilà exactement 2 ans qu'ils sont en place. Ils n'ont rien fait de bon. Nul dans tous les cas, ne prouvera le contraire.

Mais, cette fois-ci, ils doivent faire quelque chose. Et puisqu'ils se mettent en congé pour assister aux sessions de mai des Conseils généraux, il est, dès lors, essentiel, que les Conseillers généraux, qui ne sont pas membres du Parlement, leur indiquent qu'il y a un article précis du programme politique qui doit être voté. Cet article-là, c'est le vote du scrutin d'arrondissement. Oui, c'est ce scrutin qui rendra au pays la sécurité, la confiance qu'il a perdues.

Un de nos confrères parisiens, l'« Avenir » a interviewé au sujet de ce scrutin, le ministre de l'Intérieur, M. Durand. Celui-ci lui a fait des déclarations intéressantes au premier chef.

Il a promis de déposer, dès la rentrée des Chambres, le projet rétablissant le scrutin d'arrondissement dont il est un partisan résolu, et il a le ferme espoir qu'il sera voté.

« Tout indique, a-t-il dit, que la réforme électorale trouvera une majorité. L'attitude, en tout cas, du groupe radical et radical-socialiste, le groupe le plus important de la Chambre, le plus nombreux, n'est pas douteuse.

« Dame ! on peut apporter bien des petites modifications au régime unilatéral que nous connaissons avant la guerre. »

Et le ministre de l'Intérieur a ajouté :

« Venez me voir au lendemain du dépôt de mon projet devant le Parlement et je vous les expliquerai en détail. Détails à part, avouez... Vous connaissez bien le mot du paysan béarnais à Léon Bérard : Léon Bérard expliquait à ses électeurs la beauté du scrutin de liste. Tout à coup une voix de paysan l'interrompit : « Non pas, non pas... Je veux connaître, moi, mon cochon et mon député ! » Ce bon paysan — qui n'était peut-être qu'un gros farceur — exprimait là une vérité essentielle : l'électeur veut connaître son député. Les impôts sont bien payés individuellement. Pourquoi les votes ne seraient-ils pas, eux aussi, individuels ? Pourquoi une liste ? Sait-on jamais qui peut passer à la faveur de la liste, dans le tas... un idiot, un bandit... »

« En 1919, dans un département que je ne vous nommerai pas, une liste fut élue, en bloc, à la queue de laquelle figurait un individu qu'on découvrit, après l'élection, être depuis plusieurs semaines en prison pour escroqueries. On l'invita discrètement à démissionner. Il s'y refusa. Et il fallut l'y contraindre... »

« Simple contrainte morale, à laquelle le cynique bonhomme se montra fort sensible ! on dut lui promettre un non-lieu et lui donner de quoi aller se faire pendre ailleurs, largement de quoi... Vous accepterez un scrutin qui permet cela ? »

Et le ministre de l'Intérieur a conclu par ces mots pleins de vérité :

« Le péché originel de cette Chambre c'est la façon dont elle a été élue, dont elle doit jusqu'ici être réélue. Les listes survivent, voyez-vous, à la période électorale ; au Palais-Bourbon, elles continuent à se battre. Avec le scrutin d'arrondissement, les candidats s'injurient tant qu'ils peuvent pendant quinze jours, un mois, six semaines... Ah ! s'ils s'en donnent !... mais, le lendemain du vote c'est fini. Le vainqueur entre à la Chambre, se bat, se plante ses choux et ses raves, c'est fini... »

« Ce pays a besoin de paix, de calme, de repos. La guerre l'a telle-

ment remué, si profondément... Nous souffrons d'une hyperhystérie effroyable. Les campagnes politiques ont atteint une acuité ! Ne va-t-on pas jusqu'à traiter les radicaux de communistes ! Eh ! oui, monsieur, quiconque n'est pas républicain national est communiste ! Voyons... voyons... »

Prendre acte de ces déclarations, voilà le devoir des parlementaires qui vont rentrer dans leurs départements pour assister à la session des Conseils généraux.

Mais le devoir de tous les Conseillers généraux républicains est d'émettre un vœu, comme ils l'ont fait déjà, pour inviter les parlementaires à voter la réforme électorale.

Il ne leur en coûtera rien de le faire puisqu'aussi bien, ils ont le droit de demander aux parlementaires pourquoi depuis mai 1924, cette réforme n'est pas encore votée, alors que depuis 1919, à chaque session, la majorité des Conseils généraux de France a émis des vœux en faveur du retour au scrutin uninominal.

Les déclarations du ministre de l'Intérieur sont nettes. Souhaitons qu'elles soient suivies d'effet.

LOUIS BONNET.

ET NOTRE RÉGIMENT ?

Le Gouvernement est, à la veille, de déposer un projet tendant à la convocation des réservistes.

Si cette convocation est nécessaire, il n'y a qu'à la faire.

Mais ce qui est urgent, n'est-ce pas de préparer un projet qui permette aux villes qui ont des casernes vides, de retrouver leur contingent de soldats ?

C'est le cas de Cahors, hélas ! Depuis la suppression du 7^e du départ du bataillon du 9^e en Syrie, notre ville n'est plus qu'un gros chef-lieu de canton.

Les commerçants s'en rendent bien compte, et constatent, en outre, avec amertume, que si les ressources diminuent, les impôts augmentent.

On a promis, maintes et maintes fois, que le départ du régiment ne serait que provisoire et que tôt ou tard, il nous serait rendu, ou tout au moins qu'il serait donné un contingent assez important à Cahors.

La caserne Bessières est de plus en plus « miteuse » : encore quelques années, et ses pierres serviraient à des entrepreneurs pour leur permettre de faire des constructions nouvelles.

Si encore, elles servaient à cela, ce serait utile !

La caserne tombera en ruines comme les monuments délaissés.

Ne fera-t-on donc rien pour rendre à Cahors son régiment ? ou, du moins, un contingent important de soldats ?

LOUIS BONNET.

UN RECORD !!

La mode est aux records. On voit des citoyens qui passent des semaines entières sans manger ; d'autres qui restent pendus pendant de longs jours ; certains qui, à bicyclette, tournent autour d'une piste durant des jours et des nuits.

D'autres risquent de s'étouffer en tentant d'avalier une quantité formidable d'aliments.

Ce sont des records. Un quidam vient d'en établir un autre.

On annonce de Lyon que la Chambre syndicale des professeurs de danse a proclamé champion de danse de fond un de ses adhérents, qui a dansé pendant 147 heures consécutives.

Très applaudi par l'assistance, ce danseur a terminé par une valse qui a duré 20 minutes et n'a interrompu sa performance que sur l'insistance du jury, car il était encore très en forme.

147 heures, soit plus de 6 jours de danse. Cela prouve, évidemment, que le gars a de bons jarrets, qu'il est lesté, et qu'il possède une belle endurance.

147 heures sans se reposer, toujours en train de faire des entrechats, et cela, on le conçoit, avec le sourire sur les lèvres, la bouche en cœur, c'est plus que du plaisir. C'est du travail que d'aucuns estiment très pénible, et, certainement, inutile.

L'héroïne, la jolie « Gracieuse au béret bleu », est la fille d'un riche fabricant de sandales. Fort coquette, elle affole un jeune homme qui l'adore, mais qui est pauvre. Gracieuse, qui a d'autres ambitions, fera un riche mariage avec un opulent espagnol. Mais tout s'arrange pour le pauvre Dominique, qui se consolera en épousant Caliche, qui n'a cessé de l'aimer. Il devient contremaître dans une autre fabrique d'espadrilles...

« Simple contrainte morale, à laquelle le cynique bonhomme se montra fort sensible ! on dut lui promettre un non-lieu et lui donner de quoi aller se faire pendre ailleurs, largement de quoi... Vous accepterez un scrutin qui permet cela ? »

Et le ministre de l'Intérieur a conclu par ces mots pleins de vérité :

« Le péché originel de cette Chambre c'est la façon dont elle a été élue, dont elle doit jusqu'ici être réélue. Les listes survivent, voyez-vous, à la période électorale ; au Palais-Bourbon, elles continuent à se battre. Avec le scrutin d'arrondissement, les candidats s'injurient tant qu'ils peuvent pendant quinze jours, un mois, six semaines... Ah ! s'ils s'en donnent !... mais, le lendemain du vote c'est fini. Le vainqueur entre à la Chambre, se bat, se plante ses choux et ses raves, c'est fini... »

« Ce pays a besoin de paix, de calme, de repos. La guerre l'a telle-

ment remué, si profondément... Nous souffrons d'une hyperhystérie effroyable. Les campagnes politiques ont atteint une acuité ! Ne va-t-on pas jusqu'à traiter les radicaux de communistes ! Eh ! oui, monsieur, quiconque n'est pas républicain national est communiste ! Voyons... voyons... »

Prendre acte de ces déclarations, voilà le devoir des parlementaires qui vont rentrer dans leurs départements pour assister à la session des Conseils généraux.

Mais le devoir de tous les Conseillers généraux républicains est d'émettre un vœu, comme ils l'ont fait déjà, pour inviter les parlementaires à voter la réforme électorale.

Il ne leur en coûtera rien de le faire puisqu'aussi bien, ils ont le droit de demander aux parlementaires pourquoi depuis mai 1924, cette réforme n'est pas encore votée, alors que depuis 1919, à chaque session, la majorité des Conseils généraux de France a émis des vœux en faveur du retour au scrutin uninominal.

Les déclarations du ministre de l'Intérieur sont nettes. Souhaitons qu'elles soient suivies d'effet.

LOUIS BONNET.

LA VIE LITTÉRAIRE

Nous avons eu le plaisir de signaler en son temps la parution de « Gracieuse au béret bleu », le pittoresque roman de notre excellent collaborateur M. Eugène Grangé. Les premiers, nous avons dit tout l'agrément que nous avions pris à parcourir ces pages, riches de couleur locale. Depuis lors, nombre de nos confrères ont consacré à cette œuvre des analyses flatteuses.

Il nous est agréable de reproduire, entre autres, l'article suivant, paru récemment dans le Journal des Débats, sous la signature de M. E. Sol :

M. E. Grangé, ancien président de la Société des études du Lot, délégué départemental du Touring-Club de France, vient de publier un roman basque sous le joli titre : « Gracieuse au béret bleu », chez M. J. Peyronnet (7, rue de Valois, à Paris), l'éditeur des « Clochers de France ». L'auteur de ce volume était déjà connu par son Cahors-en-Quercy, son Lefranc de Pompiquan et autres œuvres également intéressantes. Les étrangers et les touristes qui visitent, dans le Lot, l'ancienne capitale du Quercy, Luzech, Cabrerets, Lacave, Padirac, Rocamadour, connaissent tous ce fervent admirateur des paysages et monuments de nos vieilles provinces.

Cette fois, M. Grangé a quitté sa bonne ville de Cahors et son Quercy pour se rendre dans les pays basques, afin de présenter aux lecteurs une autre race particulièrement fière de l'étrangeté de ses jeux et fêtes, de l'originalité de ses mœurs.

La race dont il veut nous faire connaître les usages est celle de la Soule. Le territoire en est compris dans le Pays basque, qui ne renferme pas moins de trois provinces françaises, la Soule, le Labourd et la Basse-Navarre, et de quatre provinces espagnoles, la Navarre, le Guipuzcoa, l'Alava et la Biscaye. Les habitants de ce vrai pays basque sont pauvres : leur contrée est resserrée entre des montagnes et perdue dans les bois. Ils ont conservé leurs habitudes d'autrefois : mascarades et pastorales.

M. Grangé a étudié en détail les costumes de ces gens prestes et affairés de la Soule, à la mine intelligente. Il nous les a dépeints avec un bérêt minutieux sur la tête, une blouse courte de drap sombre laissant voir un plastron sans cravate, un pantalon trop court, des espadrilles aux pieds. Il a décrit leur langage un peu rude, assez bryant et signalé en maintes pages quelques-uns de leurs chants mélancoliques parmi les morceaux les plus populaires du folk-lore local, ainsi qu'il telle ou telle romance souléenne. Il nous les a montrés évoluant dans leurs danses spéciales — danses du verre, du bâton et des œufs, — entretenant des sauts divers à ces divertissements. Le jeu de paume est plus que jamais à la mode parmi eux.

Le roman renferme des pages d'un intérêt puissant, celles surtout où nous apparaissent de nombreux Espagnols des provinces voisines de la frontière, qui, sur la fin de l'automne, viennent à Mauléon pour offrir leurs services aux sandaliers du pays. La « Gracieuse au béret bleu » est justement la fille du sandalier Jauréguy. Ces Espagnols sont tout en velours violet, avec la ceinture noire et la culotte courte. Leurs femmes portent de longues robes Empire d'un vert sombre, une sorte de guimpe blanche et un capuchon assorti à la robe.

Ce volume contribuera sûrement à faire apprécier le pays basque, aux traditions et coutumes singulières.

E. SOL.

Retenons également les lignes suivantes de M. G. de Pavlovski, sous la rubrique « Les Livres », dans les Annales Politiques et Littéraires (n° du 11 avril) :

Une gentille description de mœurs du pays basque, faite avec cette même sincérité, cette même simplicité dans la forme qui fit, jadis, la fortune d'André Theuriot.

L'héroïne, la jolie « Gracieuse au béret bleu », est la fille d'un riche fabricant de sandales. Fort coquette, elle affole un jeune homme qui l'adore, mais qui est pauvre. Gracieuse, qui a d'autres ambitions, fera un riche mariage avec un opulent espagnol. Mais tout s'arrange pour le pauvre Dominique, qui se consolera en épousant Caliche, qui n'a cessé de l'aimer. Il devient contremaître dans une autre fabrique d'espadrilles...

« Simple contrainte morale, à laquelle le cynique bonhomme se montra fort sensible ! on dut lui promettre un non-lieu et lui donner de quoi aller se faire pendre ailleurs, largement de quoi... Vous accepterez un scrutin qui permet cela ? »

Et le ministre de l'Intérieur a conclu par ces mots pleins de vérité :

« Le péché originel de cette Chambre c'est la façon dont elle a été élue, dont elle doit jusqu'ici être réélue. Les listes survivent, voyez-vous, à la période électorale ; au Palais-Bourbon, elles continuent à se battre. Avec le scrutin d'arrondissement, les candidats s'injurient tant qu'ils peuvent pendant quinze jours, un mois, six semaines... Ah ! s'ils s'en donnent !... mais, le lendemain du vote c'est fini. Le vainqueur entre à la Chambre, se bat, se plante ses choux et ses raves, c'est fini... »

« Ce pays a besoin de paix, de calme, de repos. La guerre l'a telle-

ment remué, si profondément... Nous souffrons d'une hyperhystérie effroyable. Les campagnes politiques ont atteint une acuité ! Ne va-t-on pas jusqu'à traiter les radicaux de communistes ! Eh ! oui, monsieur, quiconque n'est pas républicain national est communiste ! Voyons... voyons... »

Prendre acte de ces déclarations, voilà le devoir des parlementaires qui vont rentrer dans leurs départements pour assister à la session des Conseils généraux.

Mais le devoir de tous les Conseillers généraux républicains est d'émettre un vœu, comme ils l'ont fait déjà, pour inviter les parlementaires à voter la réforme électorale.

Il ne leur en coûtera rien de le faire puisqu'aussi bien, ils ont le droit de demander aux parlementaires pourquoi depuis mai 1924, cette réforme n'est pas encore votée, alors que depuis 1919, à chaque session, la majorité des Conseils généraux de France a émis des vœux en faveur du retour au scrutin uninominal.

Les déclarations du ministre de l'Intérieur sont nettes. Souhaitons qu'elles soient suivies d'effet.

LOUIS BONNET.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1926, les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 268 voix contre 7.

Votes de nos Députés

Sur l'amendement de M. Ducloux, tendant à réduire de 84.000 fr. le chapitre 16 du budget de la guerre afin d'empêcher la convocation des réservistes, amendement repoussé par le gouvernement qui a posé la question de confiance, les députés du Lot ont voté :

Contre : MM. Bouat et Malvy.

M. Calmon s'est abstenu.

La Chambre a repoussé par 368 voix contre 166.

Armée

M. le général de division Pont, commandant le 17^e corps d'armée depuis le 20 avril 1923, a été maintenu dans son commandement, à dater du 20 avril 1926.

En Syrie

Nous apprenons avec plaisir que M. le capitaine Méchin, du 9^e R. I., en garnison dans notre ville, actuellement en Syrie, vient d'être l'objet de la citation suivante particulièrement flatteuse :

« Le Général Commandant Supérieur des Troupes du Levant cite à l'ordre de la Division, avec croix de guerre :

« Méchin, capitaine, commandant la 3/9 R. I., et le secteur Nord-Est de défense de Damas.

« Officier d'un allant, d'une vigueur et d'un courage remarquables. S'est dépensé sans compter dans l'organisation du secteur N. E. de la ville de Damas pendant l'hiver 1925-1926 et on a fait une position fortement organisée et solidement défendue, sachant insulter à tous ses sous-ordres par son exemple constant, le courage et le mépris de la fatigue et du danger qui l'animent.

« GAGELIN »

Les nombreux amis que compte M. le capitaine Méchin dans notre ville se réjouiront avec nous de la belle distinction dont il vient d'être l'objet et nous sommes sûrs d'interpréter leurs sentiments en adressant au valeureux officier, parti volontaire en Syrie, nos plus chaleureuses et nos bien cordiales félicitations.

Ponts et Chaussées

Par arrêté en date du 20 avril 1926, M. Lacoste (René), adjoint technique stagiaire des Ponts et Chaussées, en congé sans traitement pour service militaire, a été réintégré dans les cadres de l'activité et affecté à dater du 16 mai 1926, dans le département du Lot, au service ordinaire (subdivision de Lauzès), emploi vacant (départemental).

P. T. T.

Mme Maniol, dame employée des P. T. T. à Gournay et Mme Pestel, dame employée à Paris, sont nommées à Gourdon.

Contributions indirectes

M. Carrié François, surnuméraire des Contributions Indirectes à Cahors, fils des sympathiques commerçants de la rue du Pont-Neuf, est nommé vérificateur de 5^e classe dans le département de la Seine-Inférieure à compter du 10 mai prochain.

Mme Gaillard, veuve de notre regretté compatriote, M. Octave Gaillard, receveur principal, entreposeur des indirectes, est nommée dame employée de direction à Bourges.

Nos félicitations.

Médaille de la Famille Française

Une promotion spéciale de la médaille de la « Famille Française » doit avoir lieu le dernier dimanche de mai, à l'occasion d'une fête des mères françaises qui sera célébrée ce jour-là.

Les mères de famille ayant élevé simultanément cinq enfants et plus devront adresser, d'extrême urgence, leur demande au maire de leur résidence.

Congrès des planteurs de tabac

Le seizième congrès national des planteurs de tabac s'est ouvert vendredi à deux heures, dans la vaste et somptueuse salle des conférences de la Chambre de commerce de Grenoble. Il groupera environ 500 délégués des syndicats et fédérations des planteurs de tabac, appartenant à toutes les régions de culture. Les départements représentés sont les suivants : Aube, Bas-Rhin, Corrèze, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Lot, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Hautes-Pyrénées, Pas-de-Calais, Somme, Nord, Ain, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Drôme, Savoie, Haute-Savoie, Vaucluse et Isère.

De nombreux parlementaires assistent à ce congrès que préside M. Delpont, Président de la Fédération nationale des Planteurs de tabac.

De nombreux vœux sont déposés. Vœux tendant à l'augmentation

des prix de base que treize syndicats voudraient voir fixés à 500 fr., que quatre autres, parmi lesquels ceux de Saint-Géry (Lot) et de Tonneins (Lot-et-Garonne), estiment devoir être fixés d'après le prix de revient ; les syndicats de Domme et de Bira-sur-Trève, voudraient que le coefficient 5 fut appliqué aux prix de la récolte payé en 1914, tandis que les Fédérations du Lot, de l'Ain et du Lot-et-Garonne préconisent l'application du coefficient 6 ; d'autres groupements syndicaux demandent la fixation des prix de base, les uns à 540, d'autres à 600, d'autres encore à 680.

Le syndicat de Saint-Géry (Lot), a déposé un vœu tendant à la création d'une caisse nationale d'assurance contre la grêle. Il est demandé, en termes précis, que le président de la commission paritaire soit choisi parmi les membres des sociétés d'agriculture. La Fédération de la Dordogne voudrait aussi que le nombre des membres de la commission paritaire soit augmenté.

Chambre d'Agriculture

Avant aux Présidents des Associations et Syndicats Agricoles

Il est rappelé à MM. les Présidents des Associations et Syndicats agricoles, que pour participer à l'élection des délégués aux Chambres d'Agriculture, ces groupements sont tenus, par une déclaration faite avant le 30 avril, de manifester leur intention de prendre part aux opérations électorales.

Cette déclaration est adressée par le Président au Préfet. Elle indique la date de la fondation du groupement, le nombre des adhérents individuels, le nombre et la désignation, s'il y a lieu, des groupements affiliés, la composition du bureau du Conseil d'Administration ou de l'organe qui en tient lieu. Elle est appuyée du texte des statuts, de l'extrait des comptes des cinq dernières années et de l'indication du montant des cotisations effectivement encaissées pendant cette période.

Les Amis des Arts

Comme nous l'avions fait prévoir, le 4^e concert organisé par la Société des Amis des Arts a été un très gros succès ; nous pouvons ajouter qu'il a dépassé toutes les légitimes espérances que les dévoués organisateurs nous avaient permis de concevoir.

La pluie persistante priva malheureusement beaucoup d'auditeurs d'un véritable régal ; toutefois une salle assez remplie-témoigna sa très réelle satisfaction aux artistes en ne leur ménageant pas ses chaleureux applaudissements.

Dans une courte causerie et très documentée, M. Edmond Bastide sut dévoiler toutes les beautés de la musique contemporaine avant de les traduire avec l'archet. Ce fut là une heureuse inspiration qui permit à l'auditoire de comprendre toutes les richesses qu'offre l'art subtil de Debussy en particulier.

Le quatuor Bastide se joua avec la plus grande aisance de toutes les difficultés qui composent les œuvres de Schumann aussi bien que de Debussy ou de Borodine.

Le quatuor à cordes, épreuve contre toutes redoutable, est le plus sûr des guides vers la perfection. Beauté des sentiments, force des idées, dignité de l'expulsion, maîtrise et probité de l'écriture, voilà ce qu'exige le quatuor : c'est le type le plus parfait de la musique classique. Si l'objet essentiel, le don divin de la musique est de pénétrer au plus profond de l'âme humaine pour lui arracher un secret de douleur ou d'amour, cette musique de quatuor, en faisant abstraction de la voix et du langage, est l'idéal même de la musique. Aussi la musique de chambre, goûtée comme elle doit l'être, fait goûter à ses fervents, les plus grands délices de la vie musicale.

Tous nos plus vifs compliments s'adressent donc à chacun des 4 interprètes qui, par une interprétation absolument impeccable, nous ont procuré une soirée d'une rare émotion musicale, et égale aux auditions si recherchées de la capitale.

Nous ne saurions terminer sans remercier le Comité de Direction qui a clôturé d'une façon magistrale la saison artistique.

Nous lui prédisons un beau succès pour la saison prochaine, persuadés que les sociétaires répondront de plus en plus nombreux à l'appel qui leur sera adressé prochainement, récompenseront leurs efforts désintéressés et si méritants.

Hyménées

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre excellent compatriote et ami, M. le D^r Gustave Périé, à Bergerac, avec Mlle Jeanne Lafave, d'Hurtevin (Dordogne).

Nous adressons aux futurs époux nos compliments choisis et nos vœux les plus amicaux, auxquels nous associons M. Robert Périé, économiste du lycée de Limoges, qui compte dans notre ville de nombreuses et vives sympathies.

Nous apprenons également le prochain mariage de M. Jean Meulet, Docteur en pharmacie, de Gourdon, avec Mlle Henriette Lafave, d'Hurtevin (Dordogne).

Nos meilleurs souhaits de bonheur.

Accidents du travail

M. Paul Bulingard, âgé de 33 ans, employé au dépôt de notre ville, assurait la réserve d'une locomotive, En

faisant le tour de la machine, il se prit le pied gauche dans une aiguille de la voie, ce qui lui valut une douloureuse foulure de la cheville.

M. le docteur Peindarie a ordonné au blessé une dizaine de jours de repos.

Nous avons signalé en son temps l'accident dont a été victime Mlle Lasjeunies, 16 ans, ouvrière découpeuse à l'usine de l'appareillage électrique de Cahors. En découplant à la presse des lames de cuivre elle avait en l'extrémité de l'index sectionnée avec arrachement de l'ongle. Ayant depuis repris son travail, elle se voit contrainte de l'interrompre à nouveau par suite de l'élargissement de la plaie. M. le docteur Alazard a estimé que dix jours de soins seraient nécessaires pour la guérison de cette rechute.

La libération des militaires du 2^e demi-contingent 1924

Par circulaire en date du 21 avril, le ministre de la Guerre, vient d'adresser aux autorités militaires les instructions suivantes en vue de la libération des militaires du deuxième demi-contingent 1924, rapatriés du Levant et du Maroc :

En raison des opérations auxquelles ont pris part les hommes du deuxième demi-contingent 1924, au Maroc et au Levant, et à titre tout à fait exceptionnel les militaires français libérables du deuxième demi-contingent 1924, rapatriés du Levant et du Maroc sur la métropole, la Corse, l'Algérie et la Tunisie, rejoindront à l'expiration de leur permission, les corps les plus rapprochés de leur domicile où ils ont été affectés ou mis en subsistance par les dépôts de transition. Ils n'y seront maintenus que le temps strictement nécessaire aux opérations de leur libération et, aussitôt après, devront être renvoyés dans leurs foyers où ils attendront le 10 mai 1926, date à laquelle ils seront rayés des contrôles et classés dans la disponibilité. Entre la date de leur renvoi dans leurs foyers et le 10 mai, ils seront considérés comme permissionnaires.

Cahors la nuit

Dans la nuit de jeudi, vers minuit, plusieurs noctambules se sont livrés une bataille en règle dans la rue de l'Université.

Ils firent un vacarme épouvantable et ne voulurent tenir compte d'aucune observation que les voisins réveillés, leur adressèrent avec juste raison.

Une enquête est ouverte.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 22 avril 1926

ABUS DE CONFIANCE

Le nommé Frayssé (Gaston), 43 ans, journalier à Castelfrac est poursuivi pour abus de confiance au préjudice de M. Guérin, boucher.

Frayssé est condamné à 3 mois de prison.

VOL DE POULES

André Salgues, 31 ans, cultivateur à Salvezon, volait des poules aux voisins et les portait chez la dame Noémie Salgues, épouse Bourdard, 27 ans, demeurant à Thézac.

Mais à force de voler les poulaillers, Salgues se fit pincer. Il est condamné à 2 mois de prison et la femme Bourdard à 15 jours avec sursis.

VOL DE CHÈNES TRUFFIERS

Le nommé Jules Lérès, 43 ans, propriétaire à Vaylats est inculpé de vol de chènes truffiers.

Il est condamné à 2 jours de prison avec sursis.

STUPIDE VENGEANCE

Pour se venger de son ancien patron le nommé Elie F..., âgé de 23 ans de Larn

Chronique des Théâtres

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 24 - DIMANCHE 25

Mon Oncle

Excellente et amusante comédie

par René Navarre, Francine Mussey, etc...

Une vocation inattendue, comique

Pathé-Journal, documentaire

SURCOUF, le roi des corsaires

interprété par Jean Angelo

1^{re} Epoque (6 parties)

ORCHESTRE

Direction : G. BALSAN, professeur de violon

En raison de l'importance du programme

les séances commenceront le soir à 8 h.

1/2 précises et en matinée à 2 h. 1/2

précises.

ROYAL-CINEMA

Séances des 24 et 25 avril

DIMANCHE (matinée et soirée)

La Reine de la Mer

Supervision dramatique

RÉDEMPTICE (fin)

avec la célèbre vedette Pearl White

Une Terreur - Comique (2 parties)

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 24 Avril 1926

Naissances

Clercolas Pierre, rue des Maures, 1.

Simonis Jeannine, à Artis.

Plantat Roger, rue Wilson.

Masson Robert, rue des Jardiniers, 2

Astruc Jeannine, rue Nationale, 37.

Publications de Mariages

Magot Maurice, cult. à Bégous, et Blanc

Noélie, s. p., à Cabessut.

Montagne Gustave, serrurier, et Faucher

Simone, robeuse, à Cahors.

Rogon Georges, tourneur sur métaux, à

Saintes (Ch.-Inf.), et Rogon Olive, s. p.,

à Cahors.

Mariages

Pallars José, cult., et Caviole Léa, s. p.

Croissant Jean, comptable, et Bouterie

Reine, comptable.

Hérel Gasmir, cult., et Vertul Joséphine,

tailleuse.

Décès

Marcenac Germain, liquoriste, 63 ans, rue

Portail-Alban, 11.

Gauch Armand, horloger, 50 ans, rue

Wilson.

Milhaud Justin, cult., 41 ans, rue Wilson.

Clavel Antoine, cult., 74 ans, Cabessut.

Contival Marie, s. p., 43 ans, Bégous.

Delmouly, épouse Arbus, s. p., 23 ans, rue

Wilson.

Carriol, Vve Sabatié, s. p., 80 ans, Allées

Fénelon, 6.

Sol, Vve Renoux, s. p., 86 ans, rue Georges

Clemenceau, 5.

Marly Jean, retraité, 68 ans, avenue de la

Gare, 3.

NOTRE FEUILLETON

Nous commençons aujourd'hui, en

4^e page, la publication d'un nouveau

et intéressant feuilleton :

Robert Boutefeu

Chauffeur

par la comtesse de Bailliehauche.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

LUTHERIE

MUSIQUE

EXPERTISE

PIANOS

ACCORDS

LOCATION

Réparations des pianos et harmoniums

sont faites par un spécialiste de Paris

attaché à la Maison

Tous travaux garantis sur facture

B. NOUYRIT, Cahors

24, Boulev. Gambetta. Téléph. n° 85

« TERMINUS-HOTEL »

Le plus Grand Confort

RESTAURANT CHIC

DE GOURMETS

Avec sa Cuisine de premier ordre

SA CAVE RENOMMÉE

VINS & LIQUEURS de Grandes Marques

GRANDES SALLES

pour Noces, Banquets & Lunchs

CAHORS - (Nouvelle Avenue)

TÉLÉPHONE : N° 50

Arrondissement de Cahors

Montgesty

Subventions. - Intervenu à la demande

de M. Delfort maire de Montgesty, notre

sympathique compatriote M. Jules Crabot

Directeur du Cabinet du Président de la

République, vient de recevoir la lettre

suivante de M. le Ministre de l'Agriculture :

Paris le 17 avril 1926

Monsieur le Directeur,

Vous avez appelé mon attention sur des

demandes de subvention formées par le

groupe des propriétaires de la commune

de Montgesty. Je suis heureux de vous

faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces

propriétaires des subventions s'élevant au

tiers des dépenses qui seront réellement

faites.

Le maximum de ces subventions étant

fixé à :

1° 3.400 fr. pour le chemin rural de Bédé.

2° 4.400 fr. pour le chemin rural de Mont-

gesty-Théâtre.

3° 25.533 fr. pour le chemin rural du Puech.

Amities

Le Ministre de l'Agriculture,

(Signé) François BINET.

Au nom des populations intéressées,

nous adressons nos bien vifs et sincères

remerciements à M. Jules Crabot.

Esclauzeis

Nécrologie. - Mardi dernier ont eu lieu

les obsèques de M. Ludovic Conduché,

de 81 ans. Malgré son âge

respectable, rien ne faisait prévoir une

mort si soudaine. Homme de bien et de

labour, c'est le résumé de toute la vie de

la vénérable figure qui disparaît. Aussi,

toute la population d'Esclauzeis a tenu à

marquer l'estime qu'elle lui devait, en

l'accompagnant à sa dernière demeure.

Pas une maison ne manqua à être

représentée à la cérémonie funèbre. Puisse

ce témoignage de reconnaissance à l'égard

de la douleur de sa famille aigrissée et que

cette dernière reçoive en cette pénible cir-

constance, l'expression de nos sincères

condoléances. E. B.

Duravel

Hyméne. - Nous avons le plaisir d'ap-

prendre le prochain mariage de M. Marc

Rouquemaurois, notre compatriote avec

la toute gracieuse Mlle Guillaud, de Cazes,

section de Duravel.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux

jeunes et futurs époux.

Félicitations. - Nous avons à féliciter

deux élèves de notre école de garçons pour

leur classement au concours de devoirs

de vacances de la Dépêche.

Ce sont les nommés : Paul Lousset

avec le n° 60, et René Delpon avec le n°

287.

Puy-l'Evêque

Un homme disparu. - Mardi soir,

M. Bessières, propriétaire à Issaudi, se

rendit sur les berges du Lot pour retirer

des osiers qui lui avait fait tremper. Sa fille,

avertie de son absence et ne le voyant pas

revenir, alla à sa recherche, accompagnée

de voisins.

Les recherches étant restées sans résul-

tat, on suppose que ce malheureux a été

pris d'un étourdissement et que le sol

étant détrempé il a glissé dans la rivière.

On n'a pas encore retrouvé le corps.

Secours mutuels. - Dimanche a eu lieu

la réunion trimestrielle de notre société

de secours mutuels. M. Lasmaris, prési-

dent donne le compte rendu de la situation

financière pendant l'année écoulée, de

nombreux fonds de réserve disponible,

une somme dépassant 5.000 fr., et à la

caisse de retraite, une somme dépassant

31.000 fr.

M. le trésorier fait ensuite un résumé

moral. Il constate que le nombre des mem-

bres honoraires s'est accru sensiblement.

Par contre, pendant l'année écoulée, de

nombreux décès se sont produits et pas

d'admissions de membres participants. Il

s'est produit de plus, cinq démissions de

membres participants.

M. Delbreil, président, insiste sur la

situation favorable de la société pour que

chacun fasse autour de soi la propagande

pour recruter des adhérents.

M. Vallière fils est admis ensuite à l'una-

nimité membre participant.

Vers

Soirée de gala. - La Jeunesse de la

Commune de Vers a l'honneur de préve-

nir le public et les communes voisines

qu'elle organise pour le dimanche 2 mai,

une grande matinée et soirée dansante.

Rien n'a été négligé pour assurer le

succès de cette journée de réjouissances,

et nous pourrions dire que d'ores et déjà,

en plus des nombreuses attractions déjà

annoncées, la jeunesse s'est assurée les

concours d'un brillant orchestre, d'un

bon jazz-band. (Direction M. Charles

Bertrand.)

Nous espérons que le beau temps sera

des nôtres et que comme les années pré-

cédentes, nombreux seront les couples de

visiteurs qui viendront dans notre p'tite

localité qui leur réserve un chaleureux

accueil.

Le Comité.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Fête foraine. - Les demandes d'attrac-

tions arrivent si nombreuses au Comité

qu'il, malgré l'étendue de la place Vival et

de son annexe, celle du Colonel-Barthol,

on a craint un moment de ne pouvoir les

accepter toutes. Grâce aux mesures d'or-

dre prises par le Comité, ce dont nous le

félicitons, tout le monde sera casé. En

effet, après entente avec le proposé aux

comités de place, il a été convenu que ce

sera la commission qui fixera l'étendue et

l'emplacement à chaque demandeur. De

cette façon chacun aura son compte et

toute discussion ultérieure sera évitée.

Nos honorés. - Notre jeune compa-

triot, M. Roger Maruéjols, employé de

commerce chez M. Mouly, a trouvé, dans

la rue, une superbe montre d'homme, en

argent, qu'il s'est empressé de déposer au

commissariat de police, où celui qui l'a

perdue pourra la réclamer.

Nos félicitations.

Arrestation. - Sur commission roga-

toire du mandat de Montargis (Loiret),

M. le juge d'instruction de Figeac a en-

voyé la gendarmerie de Figeac à Bagnac

pour mettre en état d'arrestation trois

sujets polonais travaillant aux travaux

d'installation de la ligne de transport

électrique de Lamativie à Viviez. Les trois

Polonais : Michon Balescaux, Pierre Gra-

bouss, Jean Siesko, sont inculpés de coups

volontaires donnés dans une rixe avec

des russes à Montargis. Les deux pre-

miers avaient quitté Bagnac samedi 17

pour aller à Decazeville chercher du tra-

vail, ne se trouvant pas assez payés ici.

Le troisième a été arrêté sans aucune dif-

ficulté et conduit à Figeac, d'où il sera

dirigé sur Montargis. Les deux autres,

dont on a le signalement, ne tarderont pas

à être arrêtés.

Etat civil du 16 au 23 avril. - Nais-

sance : Granier Janine-Josette.

Service des pharmacies. - Aujourd'hui le

service sera assuré par la pharmacie Selves,

Rue de la République.

Fêtes de Mai (Avis aux Commerçants). -

Comme les années précédentes, le Comité

des commerçants de la commune de Mont-

gesty fera distribuer, pendant la durée

des fêtes, un programme détaillé des

réjouissances.

Les Commerçants qui désirent faire

figurer des réclames sur ce programme

sont priés de s'adresser, avant le dimanche

25 courant, chez M. Marcel Geny, président

du Comité des Fêtes, avenue Victor-Hugo.

Recette des Finances. - Le Receveur

des Finances a l'honneur d'informer le public

que les impôts additionnels, institués par la

loi du 4 décembre 1925, seront passibles de

la majoration de 10 0/0 à partir du 1^{er} mai.

Les débiteurs sont vivement engagés à se

libérer avant cette date.

Grandes Fêtes. - Voici le programme

des grandes fêtes qui auront lieu dans notre

ville, les 1^{er}, 2^e et 3^e mai 1926, sous la prési-

dence d'honneur de M. le D^r Pezet, maire de

Figeac, et de M. le Lieutenant-Colonel

Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France
Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente à Cahors :

1^o Librairie RICARD, B^d Gambetta, 24
2^o Librairie MEYZENC, B^d Gambetta, 36

Vient de Paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse
au béret bleu....
Roman Basque

1 vol. Prix : 7 fr. 50
J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valenciennes
— PARIS —

En Vente : A Cahors

1^o Librairie RICARD, B^d Gambetta, 24
2^o Librairie MEYZENC, B^d Gambetta, 36

LA MODE PRATIQUE



rend
la vie
moins chère
en vous donnant
le moyen de faire
à la maison
tous vos vêtements,
prolonger leur durée,
exécuter vous-même
les petites réparations
du home, etc.
Grâce à la
Mode Pratique
vous travaillerez sans
rien gâcher, vous éco-
nomiserez du temps
et de l'argent.

Abonnement :
Un an, 52 N^{os} : France, 20 fr.
HACHETTE

LA RÉPUTATION des « Publications François Tedesco » n'est plus à faire. Toutes sont d'un puissant intérêt, mais cependant parmi les Publications François Tedesco « LA FEMME CHEZ ELLE » est certainement celle qui d'une façon générale répond le mieux aux nécessités de l'heure présente.

Éminemment intéressante au point de vue social parce qu'elle tend à développer l'amour du foyer et à rendre plus attrayant la besogne parfois ingrate qui incombe à la Femme chez elle, cette publication offre encore davantage de charme utilement les loisirs que la Femme ou la Jeune Fille peut avoir sous le toit familial.

« LA FEMME CHEZ ELLE » est en vente chez tous les marchands de journaux. Pour obtenir un numéro spécimen en faire la demande (en y joignant un timbre de 0 fr. 25) aux « Publications François Tedesco », 39, Boulevard Raspail à Paris.

OCCASIONS

A L'HOTEL DES VENTES
4, rue Blanqui

Se trouve toujours un choix de Meubles d'occasion, Chambres, Salles à manger et objets mobiliers divers. — Actuellement pour les Amateurs : Quantité de Bihelots bronze, Objets d'art, Cuivre fantaisie, etc., etc.

La Maison achète meubles modernes et anciens et fait aussi des échanges.

ETUDE

M^r Pierre HUARD

Licencié en droit

AVOUÉ A CAHORS

41, Boulevard Gambetta, 41
Successor de M^r Camille SAUTET
et Léon TALOU

PURGE

d'hypothèques légales

D'un exploit du ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date des seize et dix-sept Avril mil neuf cent vingt-six, enregistré,

Il appert :
qu'à la requête de Monsieur FAY-RET Théophile, forgeron, domicilié à Vers, pour lequel domicile est élu à Cahors, en l'étude de Maître Pierre HUARD, licencié en Droit, avoué près le Tribunal Civil de Cahors, notification a été faite à :

1^o Madame Virginie GIRMA, sans profession, épouse de M. Louis RIGAL, marchand de bestiaux, domiciliée de droit avec lui à CAHORS, mais résidant de fait à COURS,

2^o au dit Monsieur Louis RIGAL, marchand de bestiaux, domicilié à CAHORS, pris pour assister et autoriser la dame Virginie GIRMA, son épouse,

3^o Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal civil de CAHORS, en son Parquet, sis au Palais de Justice, à CAHORS,
De l'expédition d'un acte fait au Greffe du Tribunal civil de CAHORS, le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-six, enregistré, constatant le dépôt fait au dit Greffe, le même jour, d'un acte retenu par Maître BOUYSSOU, notaire à CAHORS, le 27 février 1926, enregistré, portant vente par le dit Monsieur RIGAL en faveur du requérant : 1^o d'un sol de maison situé à VERS, et paraissant cadastré au plan de la commune de VERS, sous le n^o 106, section D, pour une contenance de 30 mètres carrés, confrontant sur le devant rue du Mas de Lucel, sur le derrière ruelle indivisée, d'un autre côté, veuve ALBOUYS et de l'autre côté à Monsieur RIGAL ; 2^o d'un autre sol de maison sis à VERS confrontant dans son ensemble à Mme ALBOUYS de deux côtés, MILHAU, CAMBORNAC, l'acquereur et chemin.

Cette vente a été faite aux charges de droit moyennant la somme de DEUX MILLE FRANCS stipulée payable de la manière indiquée au dit contrat.

Afin qu'ils n'en ignorent.
Avec déclaration que la présente notification leur était ainsi faite conformément à l'article 2194 du code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans le dit délai, les immeubles vendus seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains de la requérante de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires des immeubles sont : ESPERET Laure-Julia-Alexandrine et Madame VABRE Justine-Marguerite, veuve ESPERET Noël, demeurant à VERS, et CURE François, de VERS, pour le sol figurant sur l'article 1^{er} ; Jean RIGAL et Marie GIBERT, mariés, auteurs du vendeur, décédés à VERS, pour l'article 2^e, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant il serait publié la présente notification dans un journal judiciaire conformément à l'avis du Conseil d'Etat, du 9 mai 1807.

Pour extrait certifié conforme :
P. HUARD.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

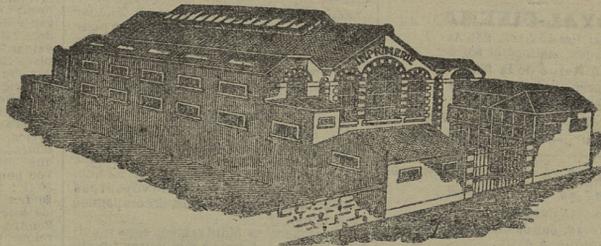
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 12 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 4

ROBERT BOUTEFEU

Chauffeur

PAR

la Comtesse de BAILLEHACHE

I

Le mariage de la jolie Ghislaine de Plomeur avec le prince Maxence de la Tour-d'Angoumois était un événement mondain de premier ordre. Les courtoiseries de modes, les reporters des grands journaux, les photographes des périodiques illustrés, les cinégraphistes, avaient noté, croqué, pris et tourné les groupes aux noms connus, et puis, avaient fui vers leurs bureaux, tandis que la foule des invités remontait en causant le boulevard Malesherbes, se rendant de Saint-Augustin à l'hôtel de Plomeur, rue de Téhéran.

Parmi les massifs fleuris disposés dans le hall et le vestibule, autour des corbeilles blanches au parfum entêtant, devant le somptueux buffet du lunch, les groupes élégants rivalisaient de grâce et de bavardage. Les robes étaient merveilleuses, une folie de soies claires, de broderies lourdes, de vieilles parures et de beaux bijoux.

A côté des élégances hardies de la

ville, les toilettes plus réservées des dames de la province se rehaussaient de l'éclat des diamants de famille, en lourdes rivières. Le ton général dénotait la société choisie, courtoise et ancienne.

Une jolie jeune fille, habillée simplement aux couleurs du service d'honneur, demanda à son cavalier :
— Est-ce vrai, ce que l'on dit, mon cousin, que votre désir serait de prendre part aux courses d'automobiles de cet été ?

— Oui, ma cousine. Je ne sais qui a pu vous renseigner, mais c'est vrai. A moins que mon père ne s'y oppose, car c'est déchoir à ses yeux. Peut-être pourrai-je arriver à me faire donner des papiers sous un nom d'emprunt... Dans ce cas, hélas ! problématique, je piloterais une voiture, mais...
Mlle de Saint-Mauld' eut un léger soupir :

— Ne craignez-vous pas le danger, mon cousin ?

Le comte de Plomeur sourit :
— Je m'y suis tant accoutumé, à la guerre, ma cousine, que c'est un vieil ami. Au reste, on se tue aussi bien en montant à l'Hippique... ou en course, et ces deux distractions sont très recherchées. Pourtant soyez sans crainte pour moi, Guillemette, je n'ai nulle envie de m'estropier... et je monterai en tous les cas au Concours avant de courir le circuit. Tenez, prenez ces provisions, j'ai fait préparer ces assiettes pour ma sœur et pour vous...

Le jeune homme lui tendait un choix de viandes froides, puis il s'éloigna pour recevoir.

Le marquis de Plomeur, marié tard, était déjà fort âgé et n'aurait pu faire les honneurs de sa maison à ses invités sans fatigue. Il était aidé par son frère, le comte Guy, et par son fils, le comte Damien ; les trois hommes, grands et sveltes, dépassaient la foule bigarrée, et leur haute taille augmentait encore leur distinction naturelle.

La marquise était morte peu de temps avant la guerre, alors que Ghislaine n'était encore qu'une fillette. Depuis ce moment-là, sans contrainte, le marquis s'était lancé dans ce qu'il appelait « les affaires », achetant et revendant des fermes importantes. Son frère Guy, qui vivait toute l'année sur ses terres de Kermarch', lui disait parfois :

— Tu n'enrichis que les marchands de biens, et tout ton patrimoine y passera !

Mais le marquis était vieux, orgueilleux et têtù ; il remettait son cadet à sa place, lui reprochant de se mêler de ce qui ne le regardait pas, et spéculait plus hardiment encore.

N'ayant plus de fortune mobilière, il avait donné en dot à Ghislaine le domaine de Ker-Ankou, évalué à plus d'un million, acheté trois cent mille francs en 1915, la seule bonne affaire du marquis, celle qui l'avait si malheureusement entraîné à en essayer tant d'autres, dangereuses souvent.

Damien de Plomeur aurait voulu étudier l'agriculture, mais son père ne l'avait pas permis. Il estimait que ces études n'étaient bonnes que pour les jeunes gens sans fortune qui veulent cultiver chez les voisins ; non point pour le seigneur. Le jeune homme faisait son service militaire lorsque la guerre éclata ; démobilisé en 1919, il suivait quelques cours d'agronomie pour essayer de rattraper le temps perdu. Adorant les sports, il s'était entraîné dans les pays occupés ; il avait eu de beaux succès aux Concours Hippiques de Wiesbaden et de Trèves, puis de Vichy. Cette année, il devait aborder celui de Paris avec ses chevaux primés.

Mais une autre passion, nouvelle dans la vieille famille bretonne, faisait vibrer son cœur ; il aimait l'automobile ! Il avait fait deux ans de guerre en pilotant un méchant petit véhicule contenant des officiers infatigables, et de ces courses folles, cet amour de la machine était né.

Maintenant que Ghislaine ne serait plus là, rien ne réfrènerait plus l'ardeur de Damien pour le sport automobile.

Pourtant le comte avait 26 ans et la famille demandait déjà à quand le mariage. Chaque tante et chaque cousine proposait sa candidate.

« Laissez-moi jouir de ma jeunesse pendant quelques années, disait Damien. Je n'ai encore vu, de la vie, que le collège et la guerre... »

Son grand nom, sa belle prestance,

la renommée de sa fortune, en faisaient un fort beau parti : les jeunes filles de l'aristocratie le regardaient volontiers en songeant au château de Plomeur et à l'hôtel de la rue de Téhéran. Mais cette fortune même détournait le jeune homme de celle d'autrui. Les jeunes filles ne lui plaisaient guère, si élégantes, si mondaines, si trépidantes ! Exquises compagnes de jeux, de danse, de sport, elles ne réalisaient pas pour lui l'épouse, telle que la marquise en avait été un exemple dédicé. La femme calme, énergique, raisonnable et douce, soutien moral du foyer, un gant de fer sous un... sourire.

Dans cette cohue scintillante du lunch de mariage, le comte examinait tour à tour les nombreuses jeunes filles que ses parents lui avaient proposées. Lorsque le cœur ni l'esprit ne sont attirés, la critique pousse vite et dru. Il trouvait celle-ci fort laide et maigre ; celle-là trop nue sous des vêtements révélateurs ; l'autre faisait montre de gourmandise ; cette blonde riait aussi haut qu'une poule qui vient de pondre ; cette brune semblait faire exprès d'imiter les demi-mondaines en fards et teintures ; cette petite provinciale paraissait bornée...

— Monsieur de Plomeur ! appela une jeune bourgeoise aux nombreux millions d'alcool. Dites-moi votre avis ! N'est-ce pas que ces histoires féministes sont ridicules ! Une femme doit être aimée... elle n'a que faire de droits légaux ! nous sommes des têtes

d'oiseaux ! d'abord tous les gens bien nés sont anti-féministes... C'est ridicule !

Il écoutait, souriant un peu :
— Je ne saurais juger... je ne sais pas.

La voix calme de Guillemette de Saint-Mauld' s'éleva, pure et vibrante :

— Mademoiselle, la soif de voir établir légalement pour les femmes une place à l'honneur, ne saurait être ridicule. Toutes les femmes ne sont pas aimées. Heureusement que les femmes de France n'ont pas des cervelles d'oiseaux, comme vous le dites, sans quoi les familles périraient.

Ghislaine appelait son frère, il ne put entendre la fin de la conversation.

Quand il revint vers les jeunes filles, Guillemette était seule et se dirigeait vers un groupe de cousines de Brest.

Une main se posa sur le bras du comte :

— Eh ! bien, mon cher Damien, vous regardez la cousine de Saint-Mauld' ? c'est un bijou, n'est-ce pas ? jolie et sage, et point sotté ! Elle administre le domaine depuis la mort de son père, et arrive à lever une à une les hypothèques. Voilà la plus parfaite des femmes pour vous !

Celle qui parlait était une tante de Quimper, Mme de la Vivaudière, qui vivait trois mois par an à Paris. Elle continua :

(A suivre).